

## **ODJ 8-11. Crise Covid. Centre de vaccination.**

**M. Cools** précise que le groupe Uccle en avant, quoique dans l'opposition, soutiendra la création d'un centre de vaccination car la gestion de la pandémie doit dépasser les clivages politiques.

M. Cools se réjouit de la création d'un centre de vaccination à Uccle, rue Egide Van Ophem.

De toute façon, dès qu'ils auront reçu leur convocation, les Ucclois auront la faculté de se rendre dans un autre centre s'ils le souhaitent.

M. Cools espère que l'approvisionnement en vaccins sera assuré pour tenir le rythme de 2.500 vaccinations par semaine.

Mais parmi les conventions que le Conseil communal est invité à approuver, M. Cools s'étonne de ne pas voir une convention avec la Cocom (Commission communautaire commune), censée assurer le remboursement des sommes avancées par la commune d'Uccle dans le cadre des autres conventions.

**Mme Margaux** félicite le Collège pour l'ouverture de ce centre.

Elle souhaiterait que le Collège négocie avec la Croix-Rouge afin que les doses de vaccin inutilisées en fin de journée puissent être administrées aux instituteurs.

**M. Hayette** remercie M. le Bourgmestre et M. l'Echevin Hublet pour l'ouverture de ce centre.

Cependant, la gestion de la crise par le Ministre régional Maron laisse à désirer car il eût été souhaitable que chaque commune bénéficie d'un centre de vaccination.

Vu qu'à l'heure actuelle, aucun traitement ne peut être prescrit contre la maladie, la vaccination demeure la seule voie de salut. Il faut donc activer tous les relais possibles pour vacciner au maximum.

Les égarements de la société Astra Zeneca, animée par de bas objectifs de lucre, ont abouti à des situations de pénurie voulues sciemment pour augmenter les profits, avec une certaine complicité de l'Union Européenne.

L'équilibre entre la sécurité et la liberté a été au cœur des débats sur la gestion de cette pandémie.

À cet égard, la communication du gouvernement fédéral a été calamiteuse.

Des décisions ont été prises à tous les niveaux de pouvoir sans consultation des élus. Rien ne justifiait un tel bâillonnement de la démocratie, et certainement pas le fallacieux motif d'urgence, lorsque l'urgence dure depuis plus d'un an.

Les recommandations de la commission spéciale « covid » du Parlement bruxellois sont sans équivoque : il faut renforcer le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans la gestion des crises.

La recommandation n° 23 insiste sur l'accessibilité à distance des documents du Conseil et du Collège pour les conseillers communaux, afin qu'ils puissent exercer leur rôle démocratique en vue de la continuité du service public de l'administration communale et du CPAS, notamment pour garantir un accueil présentiel minimal pour les personnes victimes de la fracture numérique.

Ce débat démocratique n'a pas toujours eu lieu. Pour ce qui concerne l'achat des masques, le Collège a parfois été d'une prudence extrême, se contentant de suivre sans nuance les décisions d'autres instances ou imposant des décisions sans

débat préalable. Rien n'obligeait la commune à travailler avec les cliniques de l'Europe ou la Croix-Rouge. M. Hayette eût pour sa part préféré que le Collège optât pour un hôpital public.

L'A.C.S.-Uccle (Centre de secours) n'a d'ailleurs pas été consultée sur la gestion du centre de vaccination.

Est-il vrai que la Croix-Rouge ne dispose pas de personnel pour la gestion quotidienne du centre et que celle-ci sera confiée à du personnel intérimaire extérieur à Uccle ? La même question peut être posée à propos du call-center.

Des policiers bruxellois de moins de 55 ans de la zone d'Evere ont pu recevoir un vaccin Astra Zeneca sur la base d'une liste établie par leur chef de zone. Qu'en est-il à Uccle ?

De récentes déclarations des experts scientifiques et du Ministre fédéral de la Santé font état d'une propagation du virus plus importante dans le milieu scolaire.

Le ministre de l'Education et les syndicats ont réclamé que les enseignants puissent être vaccinés. Plusieurs communes ont dressé des listes des membres de leur personnel enseignant non prioritaires pour les vaccins mais volontaires pour recevoir des doses restantes. Il faudrait effectuer la même démarche à Uccle pour garantir la continuité de l'enseignement.

Le groupe socialiste votera en faveur des quatre points.

**M. De Bock** s'interroge sur le choix du site d'Astra Zeneca pour le centre de vaccination, vu que cet ensemble en déshérence va subir un relifiting et d'autres rénovations immobilières dans le futur.

M. De Bock a cru un peu naïvement le mois passé que ce bâtiment allait être occupé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et gratuite.

Y a-t-il eu un appel pour la mise à disposition de locaux par des particuliers ? N'y avait-il pas dans les bâtiments communaux une salle disponible de 500 m<sup>2</sup> ?

M. De Bock se pose aussi des questions quant au choix de la Croix-Rouge ou de certains hôpitaux. Sans doute ont-ils été privilégiés en raison de leur localisation sur le territoire ucclois. Mais a-t-on vraiment procédé à une consultation systématique ?

Dans le cas où la vaccination devrait se poursuivre au-delà de l'échéance de la convention actuelle, a-t-on l'assurance que les lieux pourraient continuer à être occupés dans les mêmes conditions ?

M. De Bock remarque que le Conseil communal est censé ratifier les dépenses supplémentaires qui auraient été effectuées par le Collège.

Le call center est la seule structure qui prévoit la mise à disposition du personnel communal (ainsi que l'engagement de trois personnes pour un montant de 75.000 €, dans un premier temps). S'agit-il de frais supportés uniquement par la commune ou remboursés par la Cocom en vertu de la convention conclue avec celle-ci ?

**Mme Fremault** précise que la Région bruxelloise a souhaité se retirer du système doclr régissant la plateforme informatique de vaccination, en raison des problèmes d'encodage dus à l'impossibilité de revenir en arrière dès qu'on a fait le choix en faveur d'un centre de vaccination déterminé.

Le Ministre Maron a annoncé qu'a priori, il allait organiser les rendez-vous pour les deuxièmes doses à partir des communes.

Les statistiques disponibles à la date du 23 mars attestent les taux de vaccination suivants : Anderlecht : 388 personnes vaccinées sur 400 slots ; Forest :

405 sur 500 slots ; Molenbeek : 395 sur 400 slots ; centre du boulevard Pacheco : 706 sur 712 slots ; et Uccle, 451 sur 459 slots.

Le faible nombre de surdoses dans le centre ucclais prouve que les citoyens qui s'inscrivent pour s'y faire vacciner parviennent à se déplacer et sont vaccinés effectivement.

Instruction a été donnée d'administrer ces quelques doses restantes au personnel de l'enseignement spécialisé.

Uccle peut se réjouir de disposer de l'expertise de la Croix-Rouge, qui est en mesure de déterminer de manière pertinente les critères d'octroi des doses surnuméraires et qui, de surcroît, est expérimentée dans l'accueil des personnes handicapées ou en difficulté. Et la collaboration des cliniques de l'Europe est tout aussi précieuse.

L'extension de la capacité d'accueil dépend de la livraison des vaccins.

Or, la logistique d'Astra Zeneca ne fonctionne pas très bien, la firme Moderna n'a pas confirmé ses livraisons et seulement 3.000 doses du vaccin Johnson & Johnson seront disponibles la seconde quinzaine d'avril.

Ces 3.000 doses seront réservées aux collectivités s'occupant de populations particulières telles que les sans-abris, vu que ce vaccin ne requiert qu'une seule dose. En raison de son stockage dans des frigos ordinaires, le vaccin Johnson & Johnson devrait aussi faciliter l'intégration des médecins généralistes dans le processus de vaccination. Ceux-ci vont sans doute être amenés à générer un code sur la plateforme de vaccination pour des patients tels que les personnes trisomiques qui ne seraient pas répertoriées dans les cohortes mobilisées par les mutuelles.

Mme Fremault invite le Collège à procéder de manière systématique à un état des lieux mensuel afin d'évaluer au fur et à mesure les capacités de la commune à monter en puissance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**M. Desmet** remercie, au nom du groupe Ecolo, le Collège, la Croix-Rouge et les cliniques de l'Europe pour leur engagement dans l'installation de ce centre de vaccination.

**Mme Culer** fait de même au nom de son groupe.

**M. le Bourgmestre** répond que le Collège souhaitait ardemment l'installation d'un centre de vaccination sur le territoire communal, étant donné qu'Uccle est la commune la plus étendue de la région après Bruxelles-Ville et que plus de 20 % de sa population est âgée de plus de 65 ans.

Le Collège a voulu avant tout trouver la formule qui assure le fonctionnement le plus efficace, avec le concours de l'administration et de la Cocom.

Selon M. le Bourgmestre, le caractère privé ou public des hôpitaux partenaires ne constitue pas un critère déterminant, du moment que le centre puisse fonctionner grâce à des collaborations professionnelles et efficaces.

La question relative à l'utilisation des doses restantes ne mérite pas de longs débats, vu qu'en réalité, il y en a très peu : le premier jour, il y en a eu cinq, les deux jours suivants aucune.

L'objectif visé consiste évidemment à augmenter le nombre de vaccinés et de dépasser si possible le seuil de 2.500 vaccinés par semaine. Mais ceci dépend de toute une série de paramètres dont le Collège n'a pas la maîtrise parce qu'ils ne relèvent pas des compétences communales.

Vu que les conseillers communaux sont souvent interpellés par la population, le Collège reviendra auprès du Conseil chaque fois qu'il disposera de nouvelles informations.

Pour ce qui concerne le choix du lieu, le Collège a proposé différents sites, notamment les salles omnisports de Neerstalle et de Saint-Job, tout en indiquant qu'il ne souhaitait pas monopoliser de tels bâtiments communaux, afin de ne pas remettre en cause la reprise de l'activité sportive, escomptée pour le mois de juin prochain.

Quoiqu'il ne soit pas parfait, l'ancien site d'Astra Zeneca, qui par ailleurs n'est plus propriétaire des lieux, a semblé le plus adéquat parce qu'il est à trois quarts vide et convient aux personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, ce site pourra certainement être utilisé jusqu'à la fin de l'année 2021.

La mise en place du call-center est une initiative de la commune, qui lui permettra entre autres d'opérationnaliser son système de chèques-taxis. Le Collège examinera avec la Cocom comment ce projet pourrait être amorti sur le plan financier.

Pour ce qui relève de la méthodologie, la Cocom a établi un document d'une trentaine de pages qui liste tous les aspects de cette collaboration, y compris dans leur volet financier.

La Croix-Rouge est évidemment un partenaire idéal, de même que les cliniques de l'Europe, qui sont le plus grand pôle hospitalier établi sur le territoire ucclois.

M. le Bourgmestre se réjouit de la générosité des bénévoles disposés à prêter leur concours, mais l'encadrement de ces bénévoles et des médecins généralistes volontaires sera assuré non par l'administration communale mais par la Croix-Rouge, qui dispose des compétences professionnelles pour accomplir cette mission.

Les services de Mme l'Echevin Gol-Lescot et de M. l'Echevin Wyngaard veillent respectivement à la propreté des abords du site et à l'entretien de ses infrastructures de stationnement, qui comportent des parkings pour voitures et vélos ainsi que des emplacements réservés aux PMR.

**M. l'Echevin Hublet** répond que le centre de vaccination est tout à fait en mesure de monter en puissance.

La convention signée avec la Croix-Rouge, dont le budget de 3.375.000 € a été approuvé par le pouvoir subsidiant, prévoit le fonctionnement de 6 box 7 jours sur 7, 12 heures par jour. Le rythme est évidemment tributaire de la livraison des vaccins. Pendant les deux premières semaines, quatre box étaient en service. Des séances de vaccination seront bientôt organisées le samedi. À partir du 12 avril prochain, le centre ucclois sera actif en semaine dès midi.

Le centre de vaccination ucclois présente l'avantage d'être doté de parkings faciles d'accès, ce dont beaucoup d'autres centres sont privés.

Les vaccins fournis étaient au départ des Astra Zeneca, puis des Pfizer, auxquels succéderont de nouvelles fournitures d'Astra Zeneca.

La semaine prochaine, le centre recevra 300 doses de plus, et à partir du 12 avril, 4.000 nouvelles doses seront livrées.

Le Collège a pris contact avec la zone de police pour que ses agents puissent, le cas échéant, bénéficier de doses restantes. Mais ces doses surnuméraires ne peuvent être administrées aux membres du personnel de police qu'à la condition que ces derniers soient domiciliés en région bruxelloise.

Les personnes de plus de 65 ans souffrant de comorbidités ont été englobées avec les autres citoyens de la même tranche d'âge pour l'accès à la vaccination.

Mais à partir du 3 avril prochain, les personnes âgées de 18 à 65 ans souffrant de comorbidités seront invitées à se faire vacciner, en vertu d'un accord gouvernemental qui doit encore être finalisé.

Certains citoyens demeurent réticents à l'égard de la vaccination puisqu'en région bruxelloise, seulement 48,8 % des plus de 85 ans se sont fait vacciner et parmi les citoyens âgés de 75 à 84 ans, ce taux atteint à peine le seuil de 40,9 %.

M. l'Echevin Hublet prie donc instamment les conseillers communaux à encourager toutes leurs connaissances à se faire vacciner.

**M. Clumeck** rappelle que le covid a déjà causé la mort de plus de 22.500 personnes en Belgique, pour la plupart âgées de plus de 65 ans.

Après une période de relative stabilité, le nombre de personnes atteintes du covid en soins intensifs augmente à nouveau, dans un contexte marqué par le risque de développement d'une 3<sup>ème</sup> vague.

Il faut donc se lancer dans une véritable course contre la montre pour vaincre cette épidémie par la vaccination, principalement des personnes âgées de plus de 65 ans. Vu que 20 % des Ucclois sont dans cette tranche d'âge, il y a théoriquement une population de près de 17.000 personnes qui doit être vaccinée en priorité.

M. Clumeck se réjouit de l'installation d'un centre de vaccination à Uccle mais celui-ci demeure inaccessible pour de nombreux citoyens de plus de 65 ans affectés par un handicap les empêchant de se déplacer, en dépit des aides à domicile dont ils peuvent éventuellement bénéficier par ailleurs.

Or, cette population est évidemment prioritaire pour l'accès à la vaccination.

Le Collège a-t-il pris des mesures particulières pour faciliter la vaccination des personnes âgées handicapées, telles que la mise en place d'un service social de taxis ou l'intervention de bénévoles ?

Vu la perspective d'une mise sur le marché de vaccins « unidose », le Collège compte-t-il faire appel aux médecins et infirmiers retraités dans cette campagne de vaccination, afin d'aider les médecins traitants et infirmières à domicile, trop débordés pour ajouter d'éventuelles vaccinations à leurs prestations habituelles ?

**Mme Fraiteur** a elle-même été contactée par des personnes dans la situation décrite par M. Clumeck, et elles ne sont pas toutes âgées de plus de 65 ans.

Il s'agit notamment d'invalides en chaise roulante, qui sont dans l'incapacité de se rendre au centre de vaccination en raison de leur handicap physique.

Quelles solutions le Collège envisage-t-il pour assurer la vaccination de ce public particulier ? Comment le Collège compte-t-il informer ces personnes des mesures qu'il aurait prises ?

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** répond que le Collège a mis en place un système de « chèques-taxis », afin d'aider les personnes âgées et/ou handicapées à se rendre au centre de vaccination de leur choix.

Ce dispositif vise en priorité les personnes les plus précarisées, notamment les citoyens sous statut « BIM » (Bénéficiaires de l'intervention majorée de la mutuelle).

La détermination des processus de vaccination, et donc l'intervention éventuelle de médecins et infirmiers bénévoles, retraités ou non, relèvent de la Cocom. La commune n'a pas le droit d'agir en « électron libre » en ce domaine.

L'arrivée du vaccin Johnson & Johnson, constitué de doses uniques susceptibles d'être conservées dans un frigo normal, va sans doute faciliter le développement d'une vaccination de proximité, au domicile des particuliers.

L'information relative aux chèques-taxis sera relayée dans tous les médias communaux habituels (magazine Wolvendael, page facebook, site internet), ainsi que via le call center.

**M. l'Echevin Hublet** signale qu'un accord a été conclu entre la Cocom et les associations de médecins généralistes, afin que ces derniers puissent aller vacciner certains de leurs patients à domicile avec des doses de Johnson & Johnson, moyennant le respect de certains critères, qu'ils soient physiques (état grabataire) ou mentaux (démence, handicap mental).

**M. Cools** est très critique à l'égard de la gestion de la crise sanitaire par l'Union Européenne, l'Etat fédéral et la Région bruxelloise.

Il ne porte pas le même jugement sur la gestion de la pandémie par la commune, nonobstant l'épisode du « car musical » qui a parcouru les rues d'Uccle lors du premier confinement.

Le Collège a veillé à travailler et à diffuser les informations par consensus, en associant les chefs de groupe de la majorité et de l'opposition.

La procédure normale eût consisté à réunir le Conseil communal pour approuver toutes les délibérations dont on discute aujourd'hui, mais personne n'aurait compris que l'ouverture du centre de vaccination fût retardée dans l'attente d'une séance du Conseil communal.

M. Cools insiste néanmoins pour que les engagements pris soient opérés en toute clarté, car des remboursements pour un montant de 3,4 millions d'euros ne peuvent être traités à la légère.

Les montants qui feront peut-être l'objet d'une prise en charge par la Région concernent la location de 50 m<sup>2</sup> et l'engagement de trois personnes pour le call-center. Mais si la commune devait elle-même assumer cette dépense, par ailleurs tout à fait justifiée, il s'agirait encore d'un montant très raisonnable face à une crise d'une telle ampleur.

M. Cools suggère que des échanges de vue réguliers et informels sur le centre de vaccination et plus largement sur la gestion de la pandémie puissent être faits dans le cadre des commissions de M. le Bourgmestre et de M. l'Echevin de la Santé, indépendamment des points traités lors des séances du Conseil communal.

**M. Hayette** précise que la participation de la Croix-Rouge ne s'étend pas à l'ensemble des centres de vaccination : celui du Heyzel n'est pas géré par la Croix-Rouge et celui du boulevard Pacheco relève des cliniques Saint-Jean.

M. Hayette estime, sans esprit de polémique, que les différences de taux de vaccination entre régions (7 % en Région bruxelloise contre 11 % en Wallonie) sont de nature à susciter des questions légitimes.

**M. Clumeck** insiste pour que la commune procure une aide aux médecins généralistes, dont la capacité de résistance est mise à rude épreuve.

**M. De Bock** signale que le groupe Défi va ratifier l'ensemble des décisions proposées, tout en ayant pour sa part une réserve à l'égard du point 11, relatif à l'ouverture du call center, sur lequel il s'abstient.

En effet, M. De Bock déplore que l'engagement d'agents contractuels de niveaux C et D pour cette structure est justifié dans le texte par les difficultés rencontrées actuellement pour recruter des étudiants, et ce alors que toutes les organisations étudiantes se plaignent amèrement de la raréfaction des jobs étudiants. De nombreux articles de presse se sont d'ailleurs faits l'écho de cette inquiétude de la jeunesse.

**Mme Fraiteur** demande si des accompagnateurs sont prévus pour les personnes qui ne peuvent se déplacer toutes seules en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles et pour lesquelles le simple octroi de chèques-taxis ne serait pas suffisant.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** rappelle que le CPAS dispose d'un service d'aide à domicile grâce auquel les personnes isolées peuvent être secourues.

En général, les citoyens dans cette situation font l'objet d'un suivi et bénéficient d'aides au déplacement via leur mutuelle.

Le dispositif des chèques-taxis vient s'intégrer à titre d'offre complémentaire à côté des systèmes déjà mis en place, tels que le réseau des taxis-bus organisé par la STIB, qui participera au transport des personnes à mobilité réduite (PMR) vers les centres de vaccination.

L'une des sociétés de taxis qui vont collaborer avec la commune dispose de 43 véhicules adaptés au transport des PMR.

**M. l'Echevin Hublet** précise que les cliniques de l'Europe n'interviennent pas en tant que partenaire stricto sensu mais en tant que force de soutien pour faciliter la tâche des équipes médicales chargées de la vaccination dans le centre.

Les médecins qui souhaitent participer à la campagne de vaccination s'inscrivent sur le site de la Croix-Rouge.

Uccle étant la commune où le nombre de médecins volontaires est le plus élevé, la campagne de sensibilisation du Collège auprès de toutes les associations de médecins généralistes a porté ses fruits.

**M. le Bourgmestre** précise que le Collège va examiner la possibilité d'intégrer le call center, actuellement pris en charge par la commune, dans le cadre du partenariat et du financement de la Cocom.

Les circonstances contraignent la commune à travailler dans l'urgence.

M. le Bourgmestre reconnaît que dans ce contexte, une approbation a posteriori par le Conseil communal de décisions prises antérieurement ne constitue pas une solution idéale, en dépit de son caractère tout à fait légal.

Mais en l'occurrence, il s'avère que l'ouverture du centre de vaccination, initialement prévue le 5 avril et ensuite différée au 12 avril, a finalement eu lieu le 22 mars. Quand la nouvelle de l'ouverture le 22 mars lui est parvenue, le Collège a bien été obligé de parer au plus pressé.

Il n'y aurait pas de problème d'ordre administratif si le centre de vaccination avait été ouvert le 6 ou le 12 avril, mais toute personne de bonne foi reconnaîtra que l'anticipation de cette ouverture est préférable sur le plan sanitaire.

Deux attitudes sont possibles face aux incertitudes de cette crise : soit l'autorité locale se contente d'assister passivement à l'action menée par les autres niveaux de pouvoir, soit elle décide d'agir lorsqu'elle est en mesure de le faire.

Le Collège a opté résolument pour la seconde attitude.

Le Collège n'a jamais eu l'intention de privilégier la Croix-Rouge par rapport à l'ACS, dont il salue la collaboration excellente et la qualité du travail, notamment au début de la pandémie.

Mais il faut reconnaître que la Croix-Rouge est mieux équipée pour les missions qui doivent à présent être accomplies.

**Mme Culer** recommande la présence de personnes qualifiées à l'intérieur du centre de vaccination pour accompagner les personnes souffrant de handicap mental dès leur arrivée. Des citoyens concernés par cette problématique ont insisté auprès de Mme Culer pour que l'accompagnement de ce public ne se limite pas au transport des intéressés du domicile au centre.

**Mme la Présidente du Conseil** se réjouit du caractère constructif de ce débat qui, en un peu plus d'une heure, a permis de traiter quatre points à l'ordre du jour, deux interpellations et une question orale.